



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°138/20)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Winston Churchill 29 - 31.
- Identité du demandeur: ARKIA S.A. - Monsieur Ghislain Morel.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45210-2020: rénover, transformer et étendre 2 Hôtels de Maître mitoyens et modifier le nombre de logements (9 unités en lieu et place de 4 appartements).

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant.

PPAS : N° 19bis AVENUE W. CHURCHILL (AR du 06-05-1983)

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°19bis en matière de l'article 0.5 garages – normes de stationnement)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 16/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Brugmann 423 - 425.
- Identité du demandeur : ANIMAUX S.A. - Monsieur Guy Vanhemelen.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45146-2020 : Au n° 423 : changer l'affectation des espaces d'habitation en équipement d'intérêt collectif; aménager 3 logements aux étages, transformation de la toiture, mettre en conformité l'aménagement de l'ascenseur - au n° 425 : création d'un accès vers le n° 423 afin de pouvoir agrandir la clinique vétérinaire au niveau du rez du bien voisin.

**Nature de l'activité** : logements et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 16/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue des Muses 9.
- Identité du demandeur : MUSES 9 S.P.R.L. - Madame Vanessa Rosen.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45002-2019 : construire une conciergerie sous forme d'un volume indépendant, à l'arrière de la maison principale.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones forestières, zones d'habitation à prédominance résidentielle.  
PPAS : N° 48 bis & ter QUARTIER SUD-EST approuvé par AGRBC du 10/06/1993  
PL : N° 9bis octroyé par le Collège en date du 26/09/2006.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 126 §11 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°9bis en matière d'implantation)
- Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000.

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 16/06/2020.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Bourdon 74.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Marc De Maesschalck & Monique Michotte.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45023-2019 : mettre en conformité la transformation d'un immeuble comprenant une crèche et un logement, en un immeuble de 3 logements, et projet d'agrandissement de l'immeuble en toiture afin d'augmenter la superficie habitable du logement supérieur.

**Nature de l'activité** : logements et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : zones d'habitation.

PPAS : PPAS n° 66 - Château d'Or - Bourdon - Bigarreux - AGRBC du 05/02/2015.

PL : n° 166 octroyé par la Députation Permanente le 23-12-1968.

**Motif principal de l'enquête :**

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 16/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°142/20)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1571.
- Identité du demandeur : ACCENT Jobs For People SA - Madame Katrien Vanesscher.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45182-2020 : mettre en conformité l'aménagement de la zone de recul et projet de pose d'un totem lumineux.

**Nature de l'activité :** logements et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, le long d'un espace structurant et zone de servitudes au pourtour des bois.

PPAS : N° 48 bis & ter QUARTIER SUD-EST approuvé par AGRBC du 10/06/1993

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 16.al2 du PRAS (actes et travaux dans la zone non aedificandi entre 60 et 30 mètres)
- dérogation à l'art.39 §1 du titre VI du RRU (enseigne scellée ou posée sur le sol en zones interdite et restreinte).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 16/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Dolez 572.
- Identité du demandeur : Monsieur Olivier Swine.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45190-2020: construire un étage supplémentaire sur le volume secondaire d'une maison unifamiliale, rénover et isoler des façades au moyen d'un enduit sur isolant et d'un bardage en bois, abattre un arbre à haute tige, construire un car-port.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins )
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 16/06/2020.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'alsemberg 951.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Jérémy Plateau & Lauriane Olivier.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45177-2020 : transformer un entrepôt situé en intérieur d'îlot en logement unifamilial et jardins; rehausser l'immeuble principal à rue sous forme de brisis afin d'augmenter la superficie du logement supérieur.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zone mixte, zone d'habitation et en liseré de noyau commercial.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 16/06/2020.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°145/20)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue de l'Aulne 50A.
- Identité du demandeur: Jimar S.P.R.L. - Madame Marianne Jirina.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45053-2019 : transformer une habitation unifamiliale comprenant un cabinet médical, en un immeuble de rapport abritant 3 unités de logement.

**Nature de l'activité :** logements et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 16/06/2020.



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Adolphe Wansart 17.
- Identité du demandeur : Monsieur Virish Beeharry.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45139-2020 : mettre en conformité la construction de murs de séparation de jardin et la modification du relief du sol.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation.

PPAS : N° 24 QUARTIER DE LA MONTAGNE AR du 23-04-1958

**Motif principal de l'enquête :**

- application de l'art. 126 §11 du COBAT (dérogation au PPAS N°24 en matière de l'article V clôture de la zone de cours et jardins).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 16/06/2020.  
Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



RÉGION DE  
BRUXELLES-  
CAPITALE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°147/20) PERMIS D'URBANISME



### Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Brugmann 553.
- Identité du demandeur : Monsieur Etienne Deveux.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45181-2020 : Transformer une maison unifamiliale en un immeuble de 4 logements.

**Nature de l'activité** : logements.

**Zone** : PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant.

### Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 16/06/2020.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 66.
- Identité du demandeur: ECL Management SPRL - Mme Eva Chamizo.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45105-2020 : rénover et rehausser la façade arrière d'une maison unifamiliale existante.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : zones d'entreprises en milieu urbain, zones d'habitation, le long d'un espace structurant.  
PPAS : N°10 bis - Quartier Engeland - AGRBC du 13/05/1993.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°10 bis en matière des articles 3.1.3 Gabarits et 3.1.5 Forme de la toiture)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 16/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue du Prince d'Orange 6.
- Identité du demandeur: XAL PARTNERS S.P.R.L. – M Xavier Boutin.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45194-2020 : Démolir et reconstruire une habitation unifamiliale.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : N° 48 bis et ter QUARTIER SUD-EST (AGRBC du 10/06/1993)

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 16/06/2020.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Drève des Gendarmes 55.
- Identité du demandeur: Théonie S.P.R.L. - Madame Lavinia De Pret.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44902-2019 : modifier le permis d'urbanisme 16-43636-2017, mettre de conformité de la démolition quasi totale d'une villa.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS)

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de la prescription particulière 16.al2 du PRAS (actes et travaux dans la zone non aedificandi entre 60 et 30 mètres).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 16/06/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Brugmann 279.
- Identité du demandeur : Monsieur Ahmet Fuat Yüksel.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-45198-2020 : Réaménager une maison unifamiliale en deux unités de logement sous forme de deux duplex, rehausse du plancher de salle de bain à l'entre-étage en partie arrière.

**Nature de l'activité :** logements

**Zone :** PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **16/06/2020** et jusqu'au **30/06/2020** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne.** Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be) ou par téléphone au 02/348.66.30**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 19 août 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1<sup>er</sup> étage), Place Jean Vander Elst, 29.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 16/06/2020.  
Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.